

2PB
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 4 Rue Alexis de Tocqueville
92 160 ANTONY
498 773 233 RCS NANTERRE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 31 DECEMBRE 2009

L'an deux mil neuf,
Le trente et un décembre, à 16h,
Au siège social à ANTONY,

La société B2PH, Société à responsabilité limitée au capital de 20 000 euros, ayant son siège social 23 Avenue Robert Schumann - Parc Tertiaire- SILIC- BP 30116 94 513 RUNGIS CEDEX, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 382 909 075 RCS CRETEIL, représentée par Philippe BOURROUX en sa qualité de gérant,

Associée unique de la société 2PB,

Après avoir pris connaissance du rapport de la gérance,

A pris les décisions suivantes

- Modification des statuts corrélative à une cession des parts sociales,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

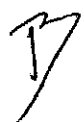
Après avoir pris connaissance d'un acte sous seings privés en date à ANTONY du 31 décembre 2009, portant cession par la société B2PH, associée unique au profit de Monsieur Christophe LETIZIA de 100 parts sociales lui appartenant dans la Société, l'associée unique décide de remplacer l'article 7 des statuts par les dispositions suivantes

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à dix mille euros (10 000 euros), divisé en 500 parts de 20 euros chacune, numérotées de 1 à 500, entièrement libérées et qui, à la suite des cessions de parts intervenues depuis l'origine, se trouvent réparties entre les associés de la façon suivante

La Société B2PH	400 parts sociales
Monsieur Christophe LETIZIA	100 parts sociales

Le dernier alinéa de l'article est inchangé.



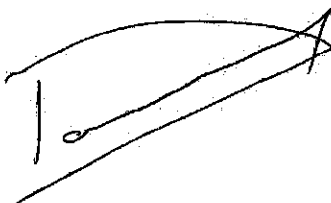
DEUXIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal lequel a été signé par l'associée unique et le gérant.

B2PH

Représentée par Monsieur Philippe BOURROUX

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. BOURROUX', written over a set of three parallel diagonal lines that serve as a signature line.

